



Montrelais

2019.05.01

Commune de MONTRELAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Juillet à 20H30 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

**Etaient présents** : Mr JAMIN Joël, Mr JOUSSET Jean Yves, Mr TETEDOIE Ronan, Mme DUTORDOIR Florence Adjoints, Mmes et Mrs, Céline FOULONNEAU, Sophie BRIERE, Noémie BIGOT

**Excusés avec procuration** Emilie HAMARD donne procuration à Noémie BIGOT  
Philippe GANDON donne procuration à Jean-Yves JOUSSET

**Excusés** : Marie-Odette VINCENT, Philippe LUBERT

**Absents** : Mme Maureen DAGUIN, Mme Elodie CALLET, Régis GUERIF

**Secrétaire de séance** : Jean-Yves JOUSSET

**Secrétaire auxiliaire** : V.DEROUET

**Observations sur le précédent compte rendu** : Néant

Absence de quorum le 28 Juin 2019. Nouvelle convocation le 29 Juin pour un conseil municipal le 4 Juillet 2019

---

### Ordre du jour

- 1- Urbanisme
  - a. Délibération parcelle n° 800
  
- 2- Personnel
  - a. Chèques déjeuners
  - b. Indemnités Frais de déplacement
  
- 3- Enfance jeunesse
  - a. PEDT
  - b. Conventions TAP
  - c. Activités Assistantes maternelles
  
- 4- Finances
  - a. Subvention exceptionnelle
  - b. Créances éteintes
  
- 5- Divers

---

Il n'y a pas de remarques sur le compte-rendu précédent. Vu l'absence de quorum au Conseil Municipal du 28/06/2019 une nouvelle convocation a été adressé aux conseillers le 29/06/2019 pour le jeudi 04/07/2019.

Le Maire propose aux conseillers de retirer un point à l'ordre du jour afférant aux frais kilométriques qui n'a plus lieu d'être. Les Conseillers l'autorisent à retirer ce point.

## 1- Urbanisme

### a. Délibération parcelle n° 800

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise au Conseil du 26/04/2019 d'acquérir le terrain à 10€ le m<sup>2</sup>. Le notaire demande à ce que le prix du terrain soit inscrit sur la délibération. Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir ce terrain de 11 938 m<sup>2</sup> pour 10€/m<sup>2</sup> soit 119 380€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'acquisition de ce terrain cadastré D 800

**PREND** en charge les frais d'acte et de bornage

**AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

## 2- Personnel

### a. Chèques déjeuners

Le personnel concerné sort de la salle.

Vu la délibération du 26 Octobre 2012 instaurant les chèques déjeuner notamment pour les contractuels à partir de 4 mois de contrat sur 10 mois (hors juillet aout).

Vu la situation exceptionnelle du remplacement de 5 mois (juillet novembre) de la Secrétaire Générale, le Maire propose de permettre à la personne remplaçante de bénéficier des chèques déjeuner pour les mois de Septembre à Novembre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** à titre exceptionnel l'attribution de chèque déjeuner pour une personne contractuelle avant ses 4 mois de contrat.

## 3- Enfance jeunesse

### a. PEDT

La convention de projet éducatif de territoire, établi par la DRDJSCS, conclue pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2016-2017, et votée au Conseil municipal du 7 octobre 2016, doit être renouvelée à compter de l'année scolaire 2019-2020.

La Commission Affaires Scolaires s'est réunie pour travailler sur le projet de PEDT. Il n'a pas soulevé d'observations de la part des autres élus. Le projet sera donc transmis à la DRDJSCS pour modification ou validation.

Le document provisoire est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**APPROUVE** le renouvellement du PEDT

b. Conventions Ateliers Spécifiques (TAP).

Les ateliers spécifiques (TAP) sont encadrés par le personnel municipal ainsi que des intervenants extérieurs. Chaque année, des conventions sont signées avec plusieurs intervenants. L'année scolaire 2019-2020 sera rythmée en ateliers proposés par la Ludothèque, le Centre d'Art, ainsi qu'un intervenant proposant une initiation aux gestes qui sauvent. Les conventions sont disponibles en Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**APPROUVE** ces conventions

**AUTORISE** le Maire à les signer.

c. Activités Assistantes maternelles

Les activités des assistantes maternelles ont été très appréciées cette année. Une fois par mois les Assistantes Maternelles pouvaient participer à une activité Eveil musical avec une intervenante extérieure (30 min) ou Jeux avec la Ludothèque (2h). Le partage et les échanges entre professionnelles et enfants sont riches. Un renouvellement est proposé pour l'année prochaine avec les deux intervenants.

#### 4- Finances

a. Subvention exceptionnelle

Le CRICS sollicite une subvention exceptionnelle de 400€, afin de permettre une continuité dans l'investissement des matériels, et l'amélioration des conditions de travail du personnel. Un soutien financier est également demandé auprès des communes de Loireauxence et Vair sur Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**APPROUVE** la demande de soutien

**AUTORISE** le Maire à signer cette subvention.

b. Créances éteintes

Par courrier du 30 Mai 2019, le TRESOR PUBLIC ayant épuisé tous les recours, transmet à l'ordonnateur, la liste des titres irrécouvrables, pour admission en créances éteintes d'un montant de 965,30€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**APPROUVE** cet état de créances éteintes.

## 5- Divers

### a. Réseau électrique

La COMPA sollicite le Sydela pour le raccordement de la station de lagunage à l'entrée de Montrelais. La société SYDELA propose à la commune de Montrelais l'effacement du réseau électrique de l'entrée du bourg de Montrelais, et donc l'enfouissement des fils. La commune prendra en charge la partie lui afférant. Le Maire propose aux conseillers que l'étude du Sydela soit faite dans ce sens.

### b. Travaux salle du conseil

Mr Jean-Yves JOUSSET informe le conseil de la réalisation des travaux de la salle communale, qui aura lieu début septembre. La peinture, les rideaux et accessoires sont choisis.

### c. Signature compromis de vente

Mr le Maire a signé le compromis de vente des bâtiments de la parcelle D314, en objet lors des Conseils des 19 octobre 2018 et 26 avril 2019. Le montant de la vente est défini à 130 000€.

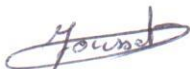
### d. Visite de l'Assemblée Nationale

Les enfants de deux classes de la commune, ainsi que le Maire et ses adjoints ont été invités par Mr le député Yves DANIEL, à visiter l'Assemblée Nationale le 27 Juin 2019. Ce fût une journée mémorable pour les enfants très intéressés, ayant notamment pu assister à la visite de l'Hémicycle, la bibliothèque, les Salons ainsi qu'au protocole d'entrée du Président de l'Assemblée réalisé par la garde Républicaine. Tous sont revenus ravis de cette expérience, la journée fut riche en découverte et enseignements, le groupe a eu un réel plaisir à partager ce moment avec le député et son équipe qui a su les accueillir d'une façon exceptionnelle.

Mr le Maire propose aux conseillers de s'exprimer sur d'autres sujets s'ils le souhaitent.

N'ayant pas d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20, les membres présents ont signé le présent registre.

Le secrétaire  
Jean-Yves JOUSSET



Le Maire  
Joël JAMIN

